

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CRABE Philippe, GUICHEBAROU Christian, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, QUENOT Claudine, LAULHE Denis, LUCAS Laure, MICHAUX Nathalie

Étaient excusé(e)s : REY-BETHBEDER Véronique procuration à Marie-Thérèse CHASSERIAUD

Secrétaire de séance : Nathalie MICHAUX

Date de la convocation : 30/03/2017

Date d'affichage : 30/03/2017

ORDRE DU JOUR

1. Avenant au bail de location de Madame PEREIRA Nathalie
2. Travaux rénovation Mairie
3. Vote des taux d'imposition 2017
4. Attribution des subventions 2017
5. Vote du budget primitif 2017
6. Élection d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Gave et Baise
7. Questions diverses

Madame le Maire débute la séance en demandant de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la signature d'un avenant au bail de location suite à la demande de Madame PEREIRA, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter et de voter cette délibération.

1-06042017 : Avenant bail de location

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune loue à Madame PEREIRA Nathalie le logement de type 3 sis route des crêtes 64300 CASTETNER par bail conventionné en date du 01 septembre 2015,

Elle fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Madame PEREIRA Nathalie tendant à ajouter au contrat de bail son compagnon en qualité de co preneur.

Elle invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet d'avenant au contrat de location qu'il a établi à cet effet.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'ajouter Monsieur SADNI Mustapha en qualité de co preneur du bail signé par Madame PEREIRA Nathalie le 01 septembre 2015

APPROUVE le projet d'avenant au bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat à intervenir avec les co preneurs.

2-06042017 : Travaux rénovation Mairie

1) Le projet d'investissement :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de devis concernant les travaux de rénovation de la Mairie ont été effectuées,

Madame le Maire présente les devis pour des travaux de :

- Menuiserie
- Chauffage/climatisation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte les devis de :

- Menuiserie :
-MIROITERIE DU GAVE pour un montant de 2 790,00€ HT

- Chauffage/climatisation :
- CFM pour un montant de 1 280,33€ HT

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT HT
TRAVAUX	
01.Menuiserie	2 790,00
02.Chauffage/climatisation	1 280,33
	TOTAL TRAVAUX: 4 070,33
TOTAL ELIGIBLE DE L'OPÉRATION	4070,33

2) Le plan de financement

Madame le Maire informe le conseil municipal que ce projet peut solliciter des demandes de subventions auprès de l'État dans le cadre de la DETR et de la communauté de communes dans le cadres des aides aux économies d'énergie

Montant éligible du projet	Montant HT en €	%
Montant DETR sollicité	1221	30
Montant CCLO	2035	50
Autofinancement	814,33	20
TOTAL	4070,33	100

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le plan de financement ci-dessus

3) Les autorisations d'urbanisme

Madame le Maire précise au conseil municipal que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Mandate Madame Le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce projet

Autorise Madame le Maire à signer une demande de déclaration préalable aux travaux de rénovation.

*
* *

3-06042017 : Vote des taux d'imposition 2017

Madame le Maire rappelle la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par la CCLO à partir de 2017.

Elle informe donc le conseil municipal qu'une modification des taux de la commune est à faire afin de rendre cette opération la plus neutre pour les administrés.

Pour rappel en 2011 le taux du Foncier Bâti avait été augmenté suite au transfert de compétence de l'enlèvement des ordures ménagères à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,

Elle présente au conseil différentes simulation effectuées :

- Premièrement, la simulation avec la baisse du taux de foncier bâti qui entraîne une diminution de l'impôt des propriétaires et une forte hausse de l'impôt pour les locataires,
- Deuxièmement, la simulation avec la baisse de la Taxe d'habitation et la taxe du foncier non bâti qui entraîne une diminution assez égalitaire pour les locataires et propriétaires
- Troisièmement, la simulation avec la variation des taux à la proportionnel qui entraîne une diminution des propriétaires et une faible hausse aux locataires,

Après divers échanges sur ces simulations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à huit voix pour et une contre

DÉCIDE d'appliquer une baisse des taux d'imposition suite à la mise en place de la TEOM par la CCLO

POUR RAPPEL : ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

TAXES	Bases 2016	Taux	Produit assuré
Habitation	224 443	10,93%	24 724
Foncier Bâti	146 232	18,03%	26 342
Foncier NB	10 608	55,19%	5 850

C.F.E.	NÉANT	NÉANT	NÉANT
--------	-------	-------	-------

Total du produit assuré	56 916€
Compensation relais	<u>Néant</u>
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	56 916€

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

TAXES	Bases 2017	Taux	Produit assuré
Habitation	225 300	6,25%	14 081
Foncier Bâti	146 800	18,03%	26468
Foncier NB	10 600	31,56%	3 345
C.F.E.	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Total du produit assuré	43 894€
Compensation relais	<u>3 638€</u>
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	47 352€

*

* *

4-06042017 : Attribution des subventions 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour préparer le budget 2017, le Conseil Municipal doit décider de l'attribution des subventions.

Elle rappelle les subventions attribuées aux associations sur l'année 2016,

Madame le Maire propose d'attribuer des subventions à :

ACCA	0€
ADMR LAGOR	50€
ALLIANCE LIEU DE VIE	50€
AMASSADE DU 3 ^{ème} AGE	150€
COMICE AGRICOLE	80€
FNACA	50€
VIVRE ENSEMBLE	50€
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	50€
LO CALEI	50€
MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR ET DES VALEES	50€
SSIAD CANTON DE LAGOR	50€
RESTAURANT DU COEUR	70€
TOTAL	700€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions proposées par Madame le Maire pour un montant de 700€.

*
* *

5-06042017 : Vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal,
Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 178 025,00

Recettes : 178 025,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 129 252,00

Recettes : 129 252,00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 178 025,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 178 025,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 129 252,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 129 252,00(dont 0,00 de RAR)

*
* *

6-06042017 : Election d'un nouveau délégué suppléant au syndicat Gave et Baïse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire un nouveau délégué suppléant au Syndicat Gave et Baïse

Véronique REY-BETHBEDER se porte candidate.

Le Conseil municipal, après un vote à l'unanimité,

DESIGNE Véronique REY-BETHBEDER déléguée suppléante au Syndicat Gave et Baise de la commune de CASTETNER.

*
* *

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire apporte les informations demandées à la précédente réunion du conseil municipal sur la recette de 12 000€ du Département qui n'a pas été enregistrée sur le compte administratif 2016.
Après vérifications, Madame le Maire confirme que cette subvention avait été inscrite suite à un devis de 15 000€ pour la mise en place des abri-bus, que ces derniers ont été moins coûteux et que la subvention les concernant figurait au CA.
- Philippe CRABE rappelle que toutes ses remarques ne sont pas notées dans le procès-verbal du conseil du 22 mars 2017. Madame le Maire lui précise que ce dernier contient les éléments qui apparaissent nécessaires tant à l'information du public qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le conseil municipal ainsi que sur les conditions formelles de leur adoption et qu'il retranscrivait aussi fidèlement que possible ce qui a été dit à cette séance du Conseil. Elle ajoute que le PV est approuvé par la majorité des membres du Conseil. Enfin, elle précise qu'il a la possibilité d'annexer toutes ses remarques formulées en séance du Conseil au dit PV et qu'il n'a jamais été imposé que le PV retranscrive de manière exhaustive un enregistrement audio du conseil municipal. Cela n'est pas de nature à entacher d'illégalité une délibération.
- Philippe CRABE demande diverses précisions sur le procès-verbal de la précédente réunion pour lesquelles Madame le Maire apporte les réponses utiles à savoir que le périmètre du centre bourg a été validé en réunion de travail puis présenté en conseil municipal pour validation définitive. Philippe CRABE fait remarquer qu'il n'est pas convié aux réunions de travail.

Elle répond également que les propos mentionnés dans l'écrit distribué dans les boîtes aux lettres par un administré appartiennent à celui qui les a écrits et qu'elle n'en fera pas de commentaires.

Enfin, concernant sa demande de transmission de documents administratifs, elle redit que dès lors que la demande est suffisamment précise afin d'éviter à la secrétaire un travail fastidieux de recherche, elle n'a opposé aucune difficulté dans leurs transmissions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h25.

1. **ORDRE DU JOUR**
2. Avenant au bail de location de Madame PEREIRA Nathalie
3. Travaux rénovation Mairie
4. Vote des taux d'imposition 2017
5. Attribution des subventions 2017
6. Vote du budget primitif 2017
7. Élection d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Gave et Baise
8. Questions diverses

NOM	PRÉNOMS	SIGNATURES
GRAMMONTIN	Nadia	
CHASSERIAUD	Marie-Thérèse	
MICHAUX	Nathalie	
BARRUÉ	Christophe	
CRABE	Philippe	
GUICHEBAROU	Christian	
LAULHÉ	Denis	
LUCAS	Laure	
QUENOT	Claudine	
REY-BETHBEDER	Véronique	Absente (donne procuration à Madame CHASSERIAUD Marie-Thérèse)